

PROCES LAURENT GBAGBO ET CHARLES BLE GOUDE DEVANT LA CPI :

Etapes des témoignages à charge : Le témoignage de Charles Finch :

« *L'OIDH s'inquiète des imprécisions à répétition dans les témoignages à charge* »

Abidjan, le 30 juin 2017

Le procès de Laurent Gbagbo et Charles Blé Goudé a repris de plus belle après avoir été suspendu le 30 mai 2017. Toujours à l'étape des témoignages à charge, le Bureau du procureur a présenté ce 29 Juin 2017, le sieur Charles Finch, de nationalité britannique, consultant en ingénierie militaire et engins explosifs, pour les résultats de son expertise sur les allégations de bombardements ciblés des forces loyalistes pro Gbagbo sur des personnes civiles pro Ouattara pendant la crise post-électorale..

Ce bombardement du marché Siaka Koné de la commune d'Abobo (commune très peuplée et largement acquise à la cause du candidat Alassane Ouattara à l'époque des faits) est considéré comme un aspect factuel constitutif de l'une des charges pour lesquelles les sieurs Laurent Gbagbo et Charles Blé Goudé sont jugés devant la CPI. Il en résulte que l'expertise y afférente revêt tout aussi une importance capitale pour la manifestation de la vérité.

Deux phases relatives à l'interrogation du témoin sur sa mission du 08 au 12 juillet 2013 en Côte d'Ivoire, constituent les principales illustrations des imprécisions et incertitudes sus évoquées.

La première est relative à l'interrogatoire portant sur le premier site d'enquête¹ précisément l'origine de « gerbes d'éclats » apparents sur un portail rouge en acier, situé à cet endroit. Le témoin répond : « [...] Les dégâts constatés le long de cette porte se situent autour de la taille. Et donc c'est là qu'il y a le plus de dégâts. Plus bas, près du seuil qui est en béton, il y a moins de dégâts. Cet écart de fragments correspond à l'explosion d'un mortier, d'un obus de mortier. » Plus loin, il affirme : « cette bande d'éclat correspond vraiment à un obus, enfin une munition anti personnelle ou antichar, donc une munition à douille renforcée. Et quand on voit la hauteur, la forme de la gerbe, on voit bien que c'est quelle que chose qui doit exploser quand il touche le sol en éparpillant le plus possible de fragment. » Il ajoute, « je ne peux exclure à 100 % la possibilité qu'il s'agissait d'une munition à douille renforcée mais d'une autre que celle d'un mortier de 120 mm ou ça aurait pu être un système, un engin explosif improvisé, artisanal ».

La deuxième est relative à l'interrogatoire portant sur le second site du même marché. « Avez-vous vu un deuxième site sur ce marché ce jour-là donc le marché de Siaka Koné ? » lui demande Me Garcia du Bureau du Procureur. Le témoin répond : « Oui, oui ! On nous a emmenés sur un site où, on nous a dit qu'il y avait eu une explosion avec un engin qui avait explosé. On m'a dit que c'était un obus de mortier qui avait explosé et là sur la route mais pas dans le marché hein ! Mais, sur le goudron, j'ai vu des choses, mais je n'ai pas pu

¹ Le lieu qui correspond à la référence ERN 0073 0862 , à la page 0049 0059 du rapport de l' « expert » du marché « Siaka Koné » d'Abobo

attribuer cela à une explosion d'un obus ou quoi que ce soit. Ça aurait pu être un marquage sur le sol mais enfin là je n'ai pas pu tirer de conclusion et donc je n'ai pas pu prouver quoi que ce soit. »

Ces déclarations rapportent un contenu imprécis de l'expertise, puis crée des incertitudes sur le sérieux du travail mené en vue de la manifestation de la vérité.

Sur la première interrogation, l'expert ne semble pas capable d'identifier avec précision la cause, à l'origine des gerbes d'éclats. Il émet plusieurs hypothèses et fini pour envisager même la possibilité que les dégâts constatés proviennent d'un engin explosif improvisé ou artisanal. Il semble aussi exclure la possibilité que les dégâts aient été causés par un mortier de 120 mm.

Or, les précédents témoins on fait cas de l'usage d'armements de type mortiers de 120 mm qui auraient été utilisés dans le bombardement du marché Siaka Koné d'Abobo. Les forces de sécurité pro Gbagbo de l'époque utilisant des armes connues à l'époque, des indices certains auraient dû permettre à l'expert diligenté par la CPI de remonter jusqu'à elles et de les identifier sans trop de difficultés. L'incertitude de ses déclarations ne permet pas d'avancer dans la recherche de la vérité.

Sur la deuxième interrogation, le sentiment d'imprécision est presque total. Le témoin fait mention, non du site du marché, mais d'une route où aurait explosé un obus de mortier. Le témoin confesse sur ce point qu'il a ouïe dire et qu'il n'est pas en mesure de *prouver quoique ce soit*

L'OïDH s'inquiète de cette succession de témoins dont les dépositions contribuent à nous mettre bien loin de du compte en nous éloignant de l'essentiel dans la recherche de la vérité. L'OïDH attire l'attention du Bureau du Procureur que tu temps est en train de s'écouler et que le peuple de Côte d'Ivoire a réellement besoin de savoir ce qui s'est vraiment passé en vue de favoriser la réconciliation. Pour cela, des témoignages structurés s'imposent, au risque de remettre en question la stratégie du Bureau du Procureur.

Par de l'Equipe de l'Observation de procès

Observatoire Ivoirien des Droits de l'Homme (OïDH)

L'observation des procès post crise en Côte d'Ivoire est une initiative de l'OïDH, avec le soutien financier de American Jewish World Services (AJWS) et de TrustAfrica.